

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

\*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand  
17390 LA TREMBLADE

\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2018**

**AFFICHÉ LE 26 DÉCEMBRE 2018**

**CS-181219-04**

*Nombre de membres :*

- En exercice :	14
- Présents :	10
- Absents :	04
- Pouvoirs :	00

**CS-181219-04 CONVENTION D'APPUI TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE MARENNES ET LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

L'an deux mil dix-huit, le dix-neuf décembre à quinze heure, le Comité syndical dûment convoqué le onze décembre deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

**LES PRÉSENTS :**

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Mickaël VALLET (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Michel PRIOUZEAU (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) ..... Communauté de Communes du Bassin de Marennes

**En présence de :**

- M. CHEVALIER Pierre-Yves ..... Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre

**LES ABSENTS EXCUSES :**

- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) ..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) ..... Conseil départemental
- M. Pascal FERCHAUD (T) ..... Conseil départemental
- Mme Fabienne AUCOUTURIER (T) ..... Conseil départemental

o o o o

**Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger**

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS  
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE  
COMITE SYNDICAL DU 19 DECEMBRE 2018**

**CS-181219-04 CONVENTION D'APPUI TECHNIQUE ENTRE LA COMMUNE DE MARENNES ET LE  
SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu la délibération n°CS-171214-6 du 14 décembre 2017 du Syndicat mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre sur le mode d'exploitation des ports et la création d'une régie pour la gestion en direct des ports,

Vu la délibération n°017-211702196-20181213-2018\_12\_0007-DE en date du 13 décembre 2018 par la commune de Marennes par laquelle le conseil municipal a validé la convention d'appui technique entre la commune de Marennes et le syndicat mixte,

Considérant l'échéance du contrat de concession pour le port ostréicole de la Cayenne fixée au 31 décembre 2024 par l'article 36 du cahier des charges et avancée au 31 décembre 2018 par l'avenant au contrat de concession signé le 27 juin 2018,

Considérant l'échéance du contrat de concession pour le port de plaisance de Marennes fixée au 31 décembre 2018 par l'article 44 du cahier des charges,

Considérant la nécessité de signer une convention avec la commune de Marennes afin d'assurer la continuité du service public tant que le syndicat mixte ne dispose pas des moyens matériels, humains suffisants pour le garantir,



**LE COMITE SYNDICAL**

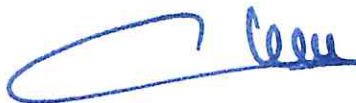
- après en avoir délibéré,

**DÉCIDE**

- 1°) d'adopter la convention d'appui technique ci-jointe avec la commune de Marennes,
- 2°) d'autoriser le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -**

Le Président du Syndicat Mixte  
des Ports de l'Estuaire de la  
Seudre,



Jean-Pierre TALLIEU